



SPANC

Service Public d'Assainissement Non Collectif

Tel. : 02.38.37.03.84 - Fax : 02.38.31.26.11

Mail : spanc@cc-berryloirepuisaye.fr

Envoyé en préfecture le 23/09/2019

Reçu en préfecture le 23/09/2019

Affiché le

ID : 045-200068278-20190910-2019121D2-DE

Berger
Levrault

Rapport d'activités 2018 relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement non collectif

(en application de l'article L.2224-5 du Code Général des collectivités territoriales et du décret n°2007-675 du 2 mai 2007)

Caractérisation technique du service

Organisation administrative du service

Conformément à la loi sur l'Eau du 3 janvier 1992, la Communauté des communes Berry Loire Puisaye a décidé de créer le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) en janvier 2006.

Le périmètre d'intervention du service est le territoire de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye qui regroupe les 20 communes suivantes : Adon, Autry-le-Châtel, Batilly en Puisaye, Beaulieu-sur-Loire, Bonny-sur-Loire, Breteau, Briare, La Bussière, Cernoy-en-Berry, Champoulet, Châtillon-sur-Loire, Dammarie-en-Puisaye, Escrignelles, Faverelles, Feins-en-Gâtinais, Ousson-sur-Loire, Ouzouer-sur-Trézée, Pierrefitte-ès-Bois, Saint-Firmin-sur-Loire et Thou.

Prestations assurées dans le cadre du service

Le SPANC a pour mission d'assurer les contrôles de conception et d'exécution des installations d'assainissement non collectif neuves ou réhabilitées et les contrôles de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes.

L'ensemble des installations devra avoir été contrôlé au plus tard le 31 décembre 2012, puis selon une périodicité qui ne peut excéder 10 ans.

Estimation de la Population desservie par le service public d'assainissement non collectif (indicateur descriptif D301.0)

Le nombre d'habitants desservis par le service est d'environ 5445 pour 2367 installations recensées. Cet indicateur est calculé en multipliant le nombre d'installations d'assainissement non collectif existantes par le nombre moyen de personnes par logement calculé par l'INSEE et égal à 2,3.

Mode de gestion du service

Le service est géré en régie, représentant 1 équivalent temps plein pour cette activité.

Le technicien du SPANC réalise les contrôles de conception et d'exécution, et assure le conseil et l'information auprès des acteurs de l'assainissement non collectif (élus, administrés, entrepreneurs, notaires, etc.).

Un marché avait été attribué, suite à appel d'offres, à la société Lyonnaise des Eaux pour la réalisation des diagnostics initiaux de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes.

Activité du service

Nombre d'opérations effectuées dans le cadre du service :

Envoyé en préfecture le 23/09/2019

Reçu en préfecture le 23/09/2019

Affiché le



ID : 045-200068278-20190910-2019121D2-DE

Prestation	2009	2010	2011	2012	2013
Contrôle de conception	18	24	20	14	35
Contrôle de bonne exécution	20	19	18	8	18
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien	0	4	664	1234	96
Consultation pour certificat d'urbanisme	-	-	13	5	12
Consultation pour permis de construire	-	-	8	2012	

Prestation	2014	2015	2016	2017	2018	Variation en %
Contrôle de conception	39	28	24	50	48	- 4 %
Contrôle de bonne exécution	24	23	18	42	26	- 38 %
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien	26	293	54	66	159	+ 140 %
Consultation pour certificat d'urbanisme	1	10	10	6	1	- 83 %
Consultation pour permis de construire	3	0	2	2	0	/ %

Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (indicateur descriptif D302.0)

Cet indice permet d'évaluer le niveau de mise en œuvre de la compétence « Assainissement non collectif » dans les collectivités territoriales et les EPCI, au vu des missions confiées à leur SPANC. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 140, les éléments indiqués au point B n'étant pas pris en compte si la somme des éléments mentionnés au A n'atteint pas 100.

		Action effective en totalité (oui/non)	Nombre de points possibles	Nombre de points obtenus
A. – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	oui	20	20
	Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	oui	20	20
	Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	oui	30	30
	Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	oui	30	30
B. – Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif : points comptabilisés seulement si tous les éléments obligatoires sont en place	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	non	10	0
	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	non	20	0
	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange.	non	10	0
TOTAL			140	100

Tarification de l'assainissement non collectif et recettes du service

Le SPANC est un Service Public à caractère Industriel et Commercial. À ce titre, il doit disposer d'un budget séparé du budget général de la Communauté de Communes et équilibré en dépenses et en recettes. Les textes réglementaires imposent que les charges du service soient couvertes par des redevances perçues auprès des usagers.

La redevance concerne toutes les personnes équipées d'un système d'assainissement non collectif qui font l'objet d'un contrôle et permet de couvrir les charges de fonctionnement du service.

Fixation des tarifs en vigueur :

Par délibération l'assemblée délibérante a fixé à l'unanimité le montant des redevances :

Objet	Date de la délibération	Montant de la redevance
Contrôle de conception et d'exécution d'installation nouvelle ou réhabilitée	22/02/2013	116 €
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien	22/02/2013	116 €

Le service n'est pas assujetti à la TVA.

Recettes d'exploitation

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Variation en %
Contrôle de conception et d'exécution d'installation nouvelle ou réhabilitée	0	0	580 €	928 €	1160 €	1624 €	696€	928 €	4 872 €	8 584 €	+ 76 %
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien	0	0	4640 €	64168 €	50692 €	1160 €	12 760 €	3 364 €	7 656 €	18 444€	+ 141 %
TOTAL des recettes liées à la facturation des abonnés	0	0	5220 €	65076 €	51852 €	2784 €	13 456	4 292 €	12 528 €	27 028 €	+ 116 %

Indicateurs de performance

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (indicateur de performance P301.3)

Cet indicateur mesure le niveau de conformité du parc d'installations d'assainissement non collectif. Exprimé en pourcentage, il est égal au rapport entre le nombre d'installations contrôlées jugées conformes (ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service à la fin de l'année considérée) et le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service.

Les contrôles de diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien sont en cours de réalisation, c'est pourquoi le nombre des installations contrôlées et jugées conformes depuis le début du service n'est pas significatif.

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Variation en %
Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service à la fin de l'année considérée	N.S.	N.S.	44	293	22	27	96	15	50	30	- 60%
Nombre total d'installations contrôlées depuis la mise en place du service	N.S.	N.S.	306	1874	1971	1998	2258	2312	2378	2537	+ 6.7%
Taux de conformité [%]			14.4%	15.7%	1.1%	1.4%	4.2%	0.7%	2.1 %	1.2%	

La grille d'évaluation établie par la réglementation en avril 2012 est utilisée pour définir la non-conformité des installations depuis le 1^{er} juillet 2012.

SPANC
 Service **P**ublic d'**A**ssainissement **N**on **C**ollectif
 Rue des Prés Gris
 45250 BRIARE
 Tel. : 02.38.37.03.84
 Fax : 02.38.31.26.11
 Courriel : spanc@cc-berryloirepuisaye.fr